

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.  
Convocation transmise le 30 janvier 2026.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène	X		SYLVESTRE Jean- Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie- Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X



	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
<b>CC REGION DE BLAIN</b>	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
<b>CARENE</b>	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques		X	MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain	X		Jean-Pierre LECROM		X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>MEMBRE ASSOCIE</b>						
<b>CSGBM</b>	PLOUVIER Bertrand		X			

**TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 22**  
**TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 21**

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle MORVAN

## DÉLIBÉRATION N°2026-07

**OBJET** : Approbation du bilan CTeau 2020-2025, orientations stratégiques et calendrier prévisionnel de l'Accord de Territoire 2027-2032

Le comité de pilotage du CTeau 2020-2025 a validé le bilan du CTeau lors de sa réunion du 15 octobre 2025. Un bilan synthétique du CTeau est présenté comprenant :

- Le bilan de la gouvernance et de l'animation du CTeau
- Une analyse de la pertinence des actions du CTeau
- Une analyse de la cohérence des actions du CTeau
- Une analyse de l'efficacité et de l'efficacités des actions du CTeau

Un bilan quantitatif est aussi présenté avec les linéaires/quantités réalisés par actions ainsi que les montants financiers réalisés. Un bilan financier complet sera réalisé et stabilisé dans les prochaines semaines lorsque l'ensemble des actions du CTeau sera terminé.

Actions	Quantitatif	Montant € TTC
Curage des canaux de marais + fascinage berges	30 kms	1 126 217 €
Dragage GBM Coûts de fonctionnement environ 100 000 €/an	11 kms	307 619 € (Maintenance)
Travaux de désenvasement de l'exutoire de la Taillée	1300 heures	176 800 € (acquisition)
Lutte RAE	180 000 individus	714 789 €
Arrachage jussie	550 kms / 290 T.	333 824 €
Entretien, restauration et optimisation ouvrages	-	1 012 201 €
Travaux cours d'eau	53 kms	2 233 405.44 €
Restauration bocage	23 kms	166 000 €

→ Reconquête de la qualité de l'eau : suivis qualité de l'eau/pollutions, animations/diagnostics agricoles

→ Communication, Sensibilisation, Pédagogie : 80 interventions / 10 000 personnes

→ Gestion quantitative : Mise en place sondes et système d'alerte (82 000 €), projet de règlement d'eau, modélisation hydraulique BV (66 000 €), étude exutoires BV (10 000 €), instrumentation/relation nappe/rivière (60 000 €)

Le SBVB a retenu le bureau d'études Hydroconcept pour la phase de programmation du futur Accord de Territoire 2027-2032. Cette phase sera programmée en 4 temps :

- Orientations stratégiques (avant les élections municipales)
- Stratégie 2027-2032
- Feuille de route et autorisations environnementales
- Programme d'actions

Le COTECH du 2 février 2026 a validé l'étape technique des orientations stratégiques avec :

- La définition d'un linéaire de prospections des cours d'eau et une approche écosystémique (Lit majeur et bassin versant), sur la base de l'historique des données et des refus exprimés par les agriculteurs
- Une analyse cartographique des éléments du paysage (bocage)
- L'élaboration d'un programme « Marais » avec l'intégration de la réflexion « schéma directeur de gestion des canaux de marais » (analyse critique), et par ailleurs une analyse de l'interaction BV-Estuaire (ADAPTO + )
- L'élaboration d'un programme « qualité de l'eau » (intégration étude QE), « quantité d'eau » et communication, sensibilisation, pédagogie

Le Programme EAU 2027-2032 sera décliné en deux contrats de 3 ans (accords de territoire multithématiques 2027-2029 et 2030-2032).

En parallèle, un travail de rétrospective (2020-2025) et de prospective financière (2026-2029) sera réalisé durant l'année 2026 grâce à l'accompagnement du Conseiller aux Décideurs Locaux du Trésor Public de Pontchâteau (et éventuellement par un consultant extérieur).

Les nouveaux élus désignés après les élections municipales se saisiront des différents éléments pour travailler sur la stratégie finale puis sur le nouveau programme pluriannuel 2027-2032.

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan du CTeau 2020-2025 et les orientations stratégiques de l'Accord de Territoire 2027-2032,
- **DONNE** pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 10 février 2026

Le Président,  
Eric PROVOST



*Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché le 10 février 2025 et transmis en préfecture le 10 février 2025*

*La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le président du comité syndical dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse du syndicat un recours gracieux a été préalablement déposé.*